

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

<p>Date de convocation : 16/03/2026</p> <p>Membres :</p> <p>En exercice <input type="text" value="19"/></p> <p>Présents : <input type="text" value="18"/></p> <p>Votants : <input type="text" value="19"/></p> <p>Date d'affichage : 23/03/2026</p> <p>Date de publication : 23/03/2026</p>	<p>Le 20 mars 2026 à 20h30 au foyer polyvalent</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.</p> <p>Étaient présents : Valérie BÉLURIER, Gabriel BEUGIN, Jean-Luc CHARVET, Jean Georges CLAIR, Anne-Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Nathalie LAULAN, Virginie LEBET, Aurélie LELONG, Noémie LOUVRADOUX, Cédric MILHES, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMARY, Éric PLANTECOSTE, Sophie SUBIRATS, Jean-François TARIS et Philippe VICENTE</p> <p>Était représenté : Jean-Christophe VIALA par Sophie SUBIRATS</p> <p>Absents : -</p> <p>Secrétaire de séance : Muriel PAILLER</p>
---	--

DÉLIBÉRATION N° 2026-18**OBJET : Désignation de deux délégués au SIER de Belin-Beliet**

Créé en 1927, le Syndicat Intercommunal d'Électrification Rurale de Belin-Beliet avait pour objet la construction des lignes électriques. Aujourd'hui, il est chargé principalement de l'extension et du renforcement des réseaux d'alimentation électrique et d'éclairage public, voire de l'enfouissement de certaines lignes.

Il regroupe les communes de Belin-Beliet, Le Barp, Cabanac-et-Villagrains, Guillos, Hostens, Lugos, Salles, Saint-Magne et Saucats.

Pour information, le SIER peut prendre en charge certaines dépenses de la commune au titre du Fonds d'Aide aux Communes (extrait de la délibération) :

1) Opérations éligibles :

Toutes dépenses d'investissement relatives aux :

- charges de raccordement au réseau de distribution de l'électricité des projets soumis au Code de l'Urbanisme (extensions de réseau, renforcements de réseaux...)
- charges sur opérations ponctuelles, soit tous travaux en relation avec :
 - mise aux normes électriques d'un bâtiment ou d'un équipement public,
 - mise en place d'une politique d'économie d'énergie en matière de consommation d'électricité (ampoules à économie d'énergie, chauffage...),
 - améliorations liées à l'éclairage public (candélabres, armoires électriques, horloges astronomiques...),
 - travaux d'enfouissement d'éclairage public, à l'initiative de la collectivité, qui n'ont pu rentrer dans le cadre de l'article 8 de l'annexe à la Convention de concession signée avec EDF le 30 octobre 2000, y compris effacement de réseaux de téléphonie (à condition que cet effacement soit concomitant à celui des réseaux électriques).

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal désigne à la majorité, Valérie BÉLURIER, Virginie LEBET, Damien OBRADOR et Philippe VICENTE s'abstenant, M. Olivier FORÊT et Jean Georges CLAIR, délégués au SIER de Belin-Beliet.

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 04

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 20 mars 2026

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance



Muriel PAILLER